

# L'accaparement

Gustave de Molinari

## L'ACCAPAREMENT

Nous avons aujourd'hui, parmi nos ministres, trois socialistes avérés : MM. Briand, Millerand et Viviani. Ce sont des hommes intelligents. Leurs anciens discours ne devront pas tarder à les gêner. Ils comprennent qu'entre les réalisations *socialistes* et les fonctions gouvernementales il y a une différence. A part M. Viviani, ils craignent de réformer, beaucoup plus que ne le feraient les économistes qui, eux, ne sont pas gênés par leurs antécédents. Nous en avons un exemple récent : il y a bien longtemps qu'il est question de supprimer la taxe du pain, pourtant M. Briand n'hésite-t-il pas à la maintenir, quoiqu'elle soit devenue de moins en moins conforme à la réalité des choses. On pouvait autrefois craindre une coalition des boulangers ; aujourd'hui cette coalition ne serait plus possible, grâce à la multiplication et à la rapidité des moyens de transport. Une coalition des boulangers attirerait maintenant la concurrence de quelques localités voisines. Nous en avons eu la preuve lorsqu'un socialiste ami des boulangers a fait prohiber le pain belge dans les départements frontières. La Chambre des députés, dans son ardeur protectionniste, a confirmé cette prohibition.

Le public se plaint de « la vie chère » ; il part en guerre contre la spéculation et l'accaparement, en théorie non en pratique ! Car ne peut-on assimiler aux accaparements les trusts et les cartels qui, à la concurrence étrangère, opposent des tarifs douaniers prohibitifs et se débarrassent de la concurrence intérieure en ruinant ceux de leurs concurrents qui ne veulent pas *se laisser* englober dans leurs combinaisons. *L'exemple des chemins de fer* devenus, aux Etats-Unis, après élimination des petits possesseurs de lignes, une sorte de monopole entre les [4] mains de quelques gros brasseurs d'affaires - ce qui ne les empêche pas de tenir la tête de la statistique des accidents - n'aura pas servi de leçon aux pays d'Europe qui avaient encore jusqu'ici laissé quelque liberté à cette industrie, et l'on peut prévoir que l'Ouest, repris par l'Etat, continuera de multiplier les catastrophes jusqu'à ce que des services d'automobiles - et même d'aéroplanes ! - entrent en concurrence pour transporter jusqu'à la mer les touristes peu soucieux de se faire écraser par les chemins de fer. Qu'il s'agisse de monopoles d'Etat ou de particuliers, la preuve est faite que la concurrence est indispensable pour avoir raison de la routine et de l'inertie inhérentes à tout monopole.

Le gouvernement s'attribue le plus qu'il peut de monopoles ; il s'attache aussi à renforcer les lois qui asservissent la spéculation et les accaparements, quoiqu'elles soient devenues de plus en plus inutiles. On conçoit que l'accaparement était possible lorsque les marchés étaient peu nombreux. Il suffisait qu'un spéculateur avisé et bien pourvu de capitaux achetât aux cultivateurs les grains que, pour le paiement de l'impôt, ils étaient obligés de vendre, même en baisse, et profitât plus tard de la hausse pour les revendre. Mais quoique ces tentatives d'accaparement fussent souvent favorables aux consommateurs imprévoyants, c'était, un genre de spéculation qui pouvait tourner mal pour le spéculateur, lorsque des grains provenant d'une autre source faisaient subitement baisser les prix. Cela me rappelle que l'ouvrier était, avec juste raison, fort indigné parce qu'un accapareur, pour retarder l'abaissement des prix, avait fait jeter du blé à la mer ; il ne se doutait pas que des navires apportant du blé d'Odessa étaient proches et rendaient ainsi cet acte abominable inutile. Plus récemment les accapareurs de blé et de sucre ont subi de grosses pertes, la hausse des prix sur laquelle ils comptaient ayant attiré la concurrence sur laquelle ils ne comptaient pas.

En France même, les tentatives d'accaparement ont causé des désastres dont ont souffert les consommateurs d'abord et les producteurs ensuite. Mais de celles-ci on peut faire remonter la cause au protectionnisme : témoin le monopole de fait concédé à l'armement français, avec ce dangereux correctif de l'embauchage obligatoire des inscrits maritimes, dont les producteurs algériens de primeurs n'ont pas eu moins à se plaindre que les consommateurs français, et les armateurs à maintes reprises. Les seuls moyens d'y remédier seraient de ne plus empêcher la navigation étrangère de faire le service entre la France et l'Algérie et d'abolir ce régime suranné qu'est l'inscription maritime. Mais qui y songe à la Chambre par ce temps de prohibitions et d'entraves aux libres transactions ?

En dernier lieu ce sont les syndicats ouvriers qui ont commis les pires tentatives d'accaparement. En 1903, ils ont obtenu de la Chambre la suppression de l'industrie du placement libre qui leur faisait concurrence. Ils se sont efforcés de placer les syndiqués et de faire renvoyer les non-syndiqués : même, au Havre, il y a quelques années, ils ont réussi à empêcher les patrons de se procurer, à Paris, des ouvriers

pour remplacer les grévistes, - un fait récent, qui s'est passé dans cette ville, a prouvé que les travailleurs n'ont pas tort de se laisser effrayer par les menaces de ceux dont ils viendraient prendre la place désertée. Les syndicats sont devenus beaucoup plus influents mais aussi très féroces ; ils ont inauguré la « chasse au renards » pour la répression de laquelle le gouvernement a employé des mesures insuffisamment sévères. En Angleterre on a dit recourir, contre les apaches, au « chat à neuf queues », ce ne serait pas inutile en France ; on pourrait même étendre son application à ceux qui n'hésitent pas à infliger à leurs semblables des supplices barbares pour les punir de vouloir gagner leur pain quotidien et celui de leurs familles. Mais on a opposé, à son emploi, des arguments sentimentaux, on dit l'usage du fouet contraire à la dignité humaine. N'est-il donc pas contraire à la dignité de l'homme que l'on coupe la tête à ceux qui commettent des crimes analogues à ceux que des grévistes ont récemment commis au Havre, où ils ont piétiné à mort un ouvrier qui voulait travailler malgré les grévistes.

Mais les radicaux et les socialistes comprennent de singulière façon la dignité humaine ! N'avons-nous pas vu, pendant son passage au pouvoir, M. Clemenceau leur faire cadeau du ministère du Travail, que les contribuables ne demandaient point, puis aller, en Argentine, affirmer, dans une série de conférences, qu'une démocratie doit viser à la simplification du gouvernement, au point de n'être plus qu'un simple Conseil d'administration, sans paraître se douter de l'illogisme qu'il y a entre ses actes et ses paroles, puisqu'en France, il n'avait songé qu'à en augmenter les rouages et les attributions ?

N'avons-nous pas raison de constater au début que les ministres radicaux et socialistes sont plus timides que les économistes

**G. De MOLINARI.**